



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Loi cadre contre les violences sexuelles

Question écrite n° 15977

### Texte de la question

M. Loïc Prud'homme alerte Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, sur le phénomène de masse que constituent les violences sexistes et sexuelles et la nécessité de prendre des mesures d'urgence pour protéger les femmes et les enfants qui en sont les principales victimes. En France, un enfant est victime d'inceste, de viol ou d'agression sexuelle toutes les trois minutes en moyenne. On dénombre un viol ou une tentative de viol toutes les deux minutes trente, et dans 90 % des cas, la victime connaît son agresseur. Une femme meurt tous les deux jours de féminicide. Le combat acharné des militantes féministes a permis de favoriser la libération de la parole avec notamment le mouvement *#MeToo*. Depuis 2017, on compte ainsi trois fois plus de plaintes par rapport aux années précédentes. Dans le même temps, il y a eu 94 % de classements sans suite des affaires de viol. Malgré la puissante mobilisation citoyenne des dernières années, les gouvernements successifs ont fait le choix de ne pas donner à l'État les moyens nécessaires pour protéger les enfants, les femmes et les minorités de genre victimes d'un système patriarcal et complaisant à l'égard de la pédocriminalité. Cet immobilisme assumé aboutit à des drames, tels que le meurtre de la petite Lyhanna qui a soulevé une immense vague d'indignation nationale. Face à cette situation, les associations et collectifs féministes et enfantistes se sont unis depuis plusieurs mois pour réclamer la mise à l'ordre du jour des débats parlementaires d'une loi intégrale contre les violences sexuelles. Plusieurs initiatives parlementaires ont été déposées en ce sens à l'Assemblée nationale au cours des derniers mois. Elles n'ont pour l'heure pas bénéficié du soutien du Gouvernement et d'une mise à l'ordre du jour des travaux parlementaires. M. le député souhaite savoir quelles mesures elle entend mettre en œuvre pour favoriser la mise à l'ordre du jour de ces textes d'une importance majeure dès les prochaines semaines au Parlement. Les associations alertent également sur le manque de moyens investis dans la lutte contre les violences sexuelles. Un investissement annuel de 2,6 milliards d'euros contre les violences sexistes et sexuelles, dont 344 millions contre les violences sexuelles, est nécessaire, contre à peine 12,7 millions d'euros par an dépensés actuellement, soit 0,003 % du budget de l'État. Cela alors que chaque année, les coûts de la virilité toxique avoisinent les 90 milliards d'euros. Il lui demande donc quels moyens financiers elle s'engage à investir dans la lutte contre les violences sexuelles lors des prochaines discussions budgétaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Loïc Prud'homme](#)

**Circonscription :** Gironde (3<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15977

**Rubrique :** Femmes

**Ministère interrogé :** [Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations](#)

**Ministère attributaire :** [Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 juin 2026](#), page 5367